



Ecole des Sources

Ecole publique des Sources
Route d'Ancy
69210 Savigny
tel : 04 74 01 13 51
Mél : elementaire.savigny@laposte.net
<http://ecole.savigny69.free.fr>

Compte-rendu du conseil d'école du 04 juillet 2006

Séance ouverte à 18 h 10.

Présents : -Pour les parents : Mes Bidon, Dumas, Techens, Lopez, Cottancin (Titulaires).
-Pour les enseignants : Me Guyot ; M. Bellynck, Amblard, Lagrange (Directeur).
Excusés : -Dden : Me Roger.
-Enseignants : Mes Perrussel (congé maternité), Lonné, Perdrix.
-Municipalité : M. Martinon, Malet.

Ordre du jour :

- 1- Bilan année scolaire 2005/2006.** *Pour information*
- 2- Préparation année scolaire 2006/2007.** *Pour information*
- 3- Bilan coopérative scolaire.** *Pour consultation et accord*
- 4- Questions des parents et de la mairie.** *Pour information*

Préambule :

- Me Guyot assure la prise de notes au cours de cette réunion.
- Les personnes présentes **approuvent à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'école en date du 31 mars 2006.**
- M. Lagrange explique que le dernier point de l'ordre du jour permettra aux parents et à la municipalité de poser d'éventuelles questions, le nombre important d'activités en cette fin d'année n'ayant pas permis l'envoi à temps de questionnaires.

1-Bilan année scolaire 2005/2006 :

a) Fonctionnement pédagogique :

ENSEIGNANTS

M. Bellynck a repris son poste en cm2 au mois de février.

Me Perrussel est actuellement en congé maternité. Elle a été remplacée immédiatement par Me Perdrix.

ELEVES

Cette année, les enfants du voyage scolarisés sur Savigny ont été moins nombreux. D'autant que certaines familles ayant inscrit leurs enfants dans une autre école du canton en cours d'année se sont vues radiées des listes de l'école. Les enfants restants ne sont pas revenus à l'école depuis les vacances de printemps et les enseignants n'ont pas de nouvelles précises.

Suite à une question des parents, M. Lagrange rappelle **qu'un enfant ne peut être maintenu en élémentaire qu'une seule année supplémentaire.** Les décisions de maintien ne sont donc jamais prise à la légère et sont étudiées par le conseil des maîtres en étroite relation avec les parents et les intervenants extérieurs.

PROJETS

Le projet d'école est dans sa deuxième année de réalisation et se poursuit normalement.

Dans le cadre du projet chorale de l'école, deux enseignants (Me Guyot et M. Amblard) sont partis en stage de formation. La chorale de l'école, « **Le Chœur des Sources** », a effectué deux prestations cette année : une à l'église pour les personnes âgées et l'autre lors de la fête d'école. Les parents regrettent qu'il n'y ait pas eu d'informations des parents pour le concert à l'église.

ANGLAIS

M. Duperray, qui assurait l'enseignement de l'anglais dans notre école, **ne verra pas son contrat avec l'Inspection reconduit l'année prochaine.** Etant donné que dans notre école aucun enseignant ne possède l'habilitation nécessaire à l'enseignement de l'anglais (ou de l'allemand), M. Amblard, de par sa formation (maîtrise d'espagnol), a été choisi par l'inspection pour suivre un stage long (1/2 journée tous les 15 jours pendant 2 ans) de formation en anglais en vue d'habilitation à partir de l'année prochaine. **Il sera tenu d'enseigner cette langue dans sa classe et uniquement dans sa classe dès la rentrée prochaine** et pourra, s'il le souhaite, procéder à un échange de service avec une deuxième classe dès la deuxième année. Cela pose à l'équipe enseignante des problèmes d'organisation. **Nonobstant le mécontentement sur la manière et les moyens de la mise en place de cet enseignement, les enseignants ne voient pas comment l'enseignement d'une langue vivante se mettra en place en cm1 et cm2 l'année prochaine et au-delà, comment faire si M. Amblard ne décroïssonne que dans deux classes alors que trois sont concernées, voire quatre !** Me Dumas demande plus d'explication quant à l'enseignement d'une langue vivante. M. Lagrange rappelle que l'enseignement d'une langue vivante, enseignée en 1^{ère} langue au collège de secteur, est obligatoire en cycle 3 mais que ne peuvent l'enseigner que des enseignants ayant obtenu l'habilitation pour le faire : paradoxe qui cause la situation actuelle puisqu'aucun enseignant de l'école ne possède cette habilitation et ne souhaite la passer, n'ayant pas suffisamment de connaissances et de pratiques linguistiques, que ce soit en anglais ou en allemand. L'équipe enseignante avisera à la rentrée et est prête à soutenir les parents d'élèves pour toute initiative permettant d'assurer leur mission dans les meilleures conditions.

PISCINE

Cette année encore, les cp sont allés à la piscine toute l'année et les ce1 de septembre à février. Les enseignants concernés sont volontaires pour que cette activité se poursuive l'année prochaine. Les ce1 ont demandé que leur plage horaire soit basculée l'après-midi, pour permettre un roulement.

USEP

Les enfants de l'école ont participé à trois rencontres sportives dans le cadre de l'Usep cantonal : **le cross, la rencontre inter-saison (danse/grs pour les cp, mini-hand pour les ce1, grs pour les ce2, hockey pour les cm) et la rencontre d'athlétisme.** Cette dernière a été financée par la CCPA en ce qui concerne les transports : les enseignants remercient d'ailleurs la municipalité et plus particulièrement M. Martinon pour leur prise de position et leur soutien. Cette participation exceptionnelle ne résolvant pas le problème récurrent du manque de fonds pour financer cette dernière rencontre, l'Usep de canton a organisé une tombola. Celle-ci a fort bien fonctionné (et l'école de Savigny fait partie des écoles ayant vendu le plus de billets) puisque les transports de la rencontre athlétisme 06/07 sont financés. M. Lagrange remercie au nom de l'Usep cantonal les enfants et les parents pour leur solidarité. Cependant, ce souci financier se posera chaque année et le conseil estime que d'autres solutions qu'une tombola annuelle doivent être trouvées (hausse des subventions de l'Usep départementale, hausse des cotisations, etc.). Ces propositions seront transmises dès l'assemblée générale de l'Usep cantonal. Les enseignants informent le conseil qu'ils participeront encore à l'Usep l'année prochaine.

b) Activités pédagogiques :

CINEMA

La collaboration avec le cinéma Alpha de Sain-Bel a permis aux enfants d'assister à plusieurs projections de films choisis par les enseignants pour leur intérêt pédagogique. Les CP, CE1 et CE2 ont vu 2 films, les CM en ont vu 3. Cette collaboration se poursuivra l'année prochaine.

SORTIES

Les CP sont allés à Lyon voir Guignol et faire de l'accrobranche. M. Lagrange remercie Me Perdrix pour son efficacité afin que les enfants puissent faire cette sortie.

Les CE1 et CE2 sont partis en classe de mer à Quiberon pendant 6 jours du 12 au 17 juin. Le thème de cette classe était « découverte du milieu marin et char à voile ». Remerciements aux parents et à la municipalité pour leur soutien et leur aide sur ce projet.

Les CM ont bénéficié d'une animation « Kapla » (jeu de construction en bois) et feront **un pique-nique au crêt d'Arjoux.**

BCD

Mes Perraud et Bonnet sont intervenues tout au long de l'année scolaire pour permettre aux enfants d'emprunter régulièrement des livres. L'équipe enseignante les remercie. Me Perraud a déjà proposé ses services pour l'année prochaine et nous attendons la réponse de Me Bonnet. Les enseignants font un appel aux bonnes volontés au cas où Me Bonnet ne pourrait plus être présente.

EPS

Les classes de CE2 et CM1 ont bénéficié dans le cadre d'une convention avec le HBCPA (club de Hand de L'Arbresle) et d'une autorisation de l'Inspectrice de l'Education Nationale, Me Leroux, de l'intervention de M. Stoeffler. Celui-ci a mené 6 séances de hand-ball dans chaque classe.

2- Préparation année scolaire 2006/2007 :

La rentrée des élèves aura lieu le Mardi 29 août 2006 à 8 h 20.

La rentrée des enseignants se fera le lundi 28 août.

La réunion de rentrée réunissant tous les parents sera organisée dans les premières semaines d'école juste avant les réunions de classe.

Une réunion spéciale pour les nouveaux parents de l'école élémentaire est organisée le jeudi 6 juillet 2006 à 20 h 30.

L'équipe enseignante ne change pas l'année prochaine. La répartition des classes subira quelques changements pour tenir compte de l'absence en début d'année de Me Perrussel et du manque d'informations quant à la personne qui assurera son remplacement. Dans ces conditions, les classes seront :

- **CP, 24 élèves, enseignante : Me Guyot.**
- **CE1, 24 élèves, enseignants : M. Lagrange et Me Lonné.**
- **CE2, 24 élèves, enseignant : M. Amblard.**
- **CM1, 16 élèves, enseignant : ? puis Me Perrussel.**
- **CM2, 26 élèves, enseignant : M. Belynck.**

Soit un total de **114** élèves à l'heure actuelle.

Cette organisation n'est pas définitive et peut subir des changements en particulier si de nouvelles inscriptions en CP avaient lieu.

Déjà, l'équipe enseignante réfléchit à l'organisation des classes pour la rentrée 2007, car il est prévu l'arrivée de plus de 30 CP cette année-là.

Dans le cadre du projet chorale, M. Lagrange demandera à Me Leroux l'autorisation de procéder à des échanges de services en musique. En effet Me Guyot propose d'assurer ½ heure de musique en CE1 et M. Amblard le même temps en CM1 et CM2.

M. Belynck étudie actuellement un projet de classe scientifique à Toulouse dont le thème sera fabrication de planeurs et de fusées sur une durée de 5 jours l'année prochaine.

3- Bilan Coopérative Scolaire :

Le solde actuel de la coopérative de l'école est de 504 €, ce qui laisse prévoir un solde en fin d'exercice de 450 € contre 1050 € l'année dernière. Cette différence importante s'explique par une participation exceptionnelle de 200 € à l'achat d'une sono et une seule vente au cours de l'année (photos de classe). La participation volontaire des parents s'est élevée à 114 € pour 91 familles soit 1,25 €/famille. En tout état de cause, cette somme de 450 € ne permettra pas aux classes de pouvoir budgétiser des achats pour le fonctionnement de la classe (animaux, goûters, achat autres...). Plusieurs solutions sont envisagées pour l'année prochaine :

- Cotisation obligatoire pour une somme restant raisonnable et à définir ? Cela étant proscrit par l'OCCE.
- Ventes régulières organisées par les enfants (gâteaux, etc.) ? Avec tous les inconvénients que cela entraîne : quels aliments, argent à l'école, etc.

Il est prévu une réunion avec le bureau de l'APE pour voir de quelles manières celle-ci peut aider la coopérative. Les enseignants lancent un appel à la solidarité des parents pour la cotisation 2006/2007 quelle que soit sa forme.

4- Questions diverses :

Me Techens demande si le B2I (Brevet Informatique et Internet) passé au collège se passe aussi à l'école et si oui pourquoi les élèves de CM2 ne l'ont pas passé. M. Lagrange répond que le B2I se passe en effet dans un

premier temps à l'école mais que jusqu'à peu, l'organisation matérielle ne permettait pas de le mettre en place. Cela devrait se régler dès l'année prochaine et le site de l'école devrait servir de vecteur.

Me Cottancin fait remarquer que les demandes d'accompagnement pour les sorties sont parfois données trop tard ce qui ne permet pas aux parents de s'organiser. **M. Lagrange s'engage à ce que l'année prochaine ces demandes soient faites au moins deux semaines avant la sortie.** Il constate en effet qu'à deux reprises, des classes ont failli annuler leur sortie par manque d'accompagnateur. Il propose de **créer une équipe « ressource accompagnement » composée de 4 ou 5 personnes, disponibles rapidement quelle que soit la classe à accompagner en cas de « pénurie d'accompagnateur »** : un appel est lancé à toute personne susceptible de rejoindre cette équipe. Me Cottancin propose en outre que soient affichées tout de suite les sorties prévues de longue date (cinéma, etc.) pour que les parents puissent noter les dates et s'inscrire en tant qu'accompagnateur. Les enseignants sont d'accord et **rappellent qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un enfant dans une classe pour accompagner celle-ci** (il suffit seulement d'être majeur).

M. Bellynck fait remarquer au conseil que les décisions de passage communiquées début mai aux familles arrivent beaucoup trop tôt dans l'année : il a constaté une démotivation des enfants beaucoup plus importante que l'année précédente suite à cette communication. M. Lagrange approuve et fait remarquer qu'il est préjudiciable de laisser penser que tout est fini fin avril alors qu'il reste encore deux mois pleins aux enfants pour progresser. **Décision est prise en conseil d'école de ne donner ces décisions qu'aux parents dont les enfants éprouvent de telles difficultés qu'un maintien est envisagé et sous pli scellé.**

La séance est levée à 20 h 45.

Le secrétaire de séance :

Le président :